

# Compte rendu du Conseil Municipal

## du 03 décembre 2015

### **1. Tarifs 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

### **2. Tarification culturelle 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la programmation culturelle pour l'année 2016.

### **3. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 à hauteur de 25% du BP 2015.

### **4. Complément à la participation 2015 au syndicat du vélodrome Brest Ponant Iroise**

Une délibération du 18 juin 2015 accorde le versement d'une participation de 1283 € au syndicat du vélodrome Brest Ponant Iroise. Le montant du titre de recette émis par le syndicat étant erroné, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une participation complémentaire de 58€.

### **5. Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde un remboursement de frais au sporting handball de Guilers pour un montant de 640.26 €.

### **6. Décision modificative n°2 au budget 2015**

Afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif 2015 aux besoins effectifs de crédits, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les mouvements budgétaires présentés.

### **7. Lotissement communal les résidences de Kermengleuz – création d'un budget annexe**

Suite à la création d'un nouveau lotissement communal sur le site de Kermengleuz le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, crée le budget annexe « lotissement les Résidences de Kermengleuz », décide la cession du terrain concerné par cette opération de lotissement du budget principal de la ville vers ce budget annexe, inscrit les crédits nécessaires à cette opération aux budgets concernés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et tous documents relatifs à cette opération d'aménagement.

### **8. Dénomination des voies ZAC de Pen ar C'hoat**

Dans le cadre de la seconde tranche de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, deux lotissements sont en cours de viabilisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénomme deux voies, l'une « rue Florence Arthaud » et l'autre « rue Eric Tabarly ».

### **9. Dénomination de rue dans le lotissement Les Jardins du Candy**

Le permis d'aménager relatif au lotissement les Jardins du Candy va être prochainement délivré. Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme la voie unique qui dessert l'ensemble des lots: « rue Théodore Monod ».

### **10. Lotissement communal « Les Hauts de Keruzanval » achat du terrain d'assiette à Brest Métropole Aménagement (BMA)**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « Les Hauts de Keruzanval », au cœur de la seconde tranche de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, il est nécessaire d'acquérir le terrain d'assiette de cette opération auprès de BMA. Après avoir pris connaissance des conditions de l'acquisition, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition, auprès de BMA, pour un montant forfaitaire de 315 001,41 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

### **11. Vente des lots du lotissement les Hauts de Keruzanval**

Le permis d'aménager un lotissement communal à usage d'habitation, dénommé « Les Hauts de Keruzanval », a été approuvé par arrêté en date du 07 août 2015, autorisant ainsi, la vente des 14 lots créés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (trois conseillers ne prenant pas part au vote), donne son accord sur la vente des lots aux acquéreurs présentés, conformément aux réservations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.

### **12. Lotissement les hauts de Keruzanval – avenant au marché TPC ouest**

Afin de viabiliser le lotissement communal « Les Hauts de Keruzanval » un marché de travaux pour le Lot N° 2 a été signé avec l'entreprise TPC OUEST. Le gestionnaire du réseau d'eau potable a autorisé la commune à se raccorder sur la canalisation d'eau potable en service. Un avenant relatif à cette prestation est passé en commission d'appel d'offres le 25 septembre dernier et un avis favorable a été donné. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la passation de cet avenant avec l'entreprise TPC OUEST et autorise le Maire à le signer.

### **13. Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe les jardins de Keruzanval**

L'ensemble des opérations concernant le lotissement « Les Jardins de Keruzanval » étant achevé, le budget annexe peut désormais être clôturé. La section de fonctionnement de ce budget étant déficitaire, il convient tout d'abord d'apurer le déficit par une subvention d'équilibre du budget principal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement de cette subvention d'un montant de 63.997,68 €.

### **14. Clôture du budget annexe du lotissement « Les Jardins de Keruzanval »**

L'ensemble des opérations étant achevé et le déficit du lotissement financé par une subvention d'équilibre du budget principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la clôture du budget annexe « Les Jardins de Keruzanval ».

### **15. Acquisition d'une portion de chemin à Kerguillo auprès de la société Kerguilers**

Le chemin rural appartenant à la Commune et reliant le lieu-dit Coat ty Ogant à la vallée du Tridour, est voué à être enclavé par la future zone d'exploitation de la carrière de Kerguillo. La Commune envisage de le céder à la société Carrières de Kerguillo conformément au résultat de l'enquête publique. Cette cession est réalisable sous réserve de la réalisation d'un chemin de substitution qui sera lui-même cédé à la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions portant sur l'acquisition, auprès des carrières de Kerguilers, d'une 1<sup>ère</sup> portion du chemin de substitution et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

**16. Acquisition d'une portion de chemin à Kerguillo auprès de la société Carrières de Kerguillo**

Toujours dans le cadre de la cession du chemin reliant Coat ty Ogant au Tridour à la société Carrières de Kerguillo (point 15 à l'ordre du jour), *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions portant sur l'acquisition auprès des carrières de Kerguillo, de la 2<sup>ème</sup> portion du chemin de substitution et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.*

**17. Cession d'un chemin à Kerguillo**

En complément des points 15 et 16 à l'ordre du jour, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions présentées concernant les conditions de la cession du chemin rural appartenant à la Commune et reliant le lieu-dit Coat ty Ogant à la vallée du Tridour, à la société Carrières de Kerguillo et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.*

**18. Résultat de l'appel d'offres ouvert marché de l'énergie**

Le Conseil Municipal a approuvé le 17 septembre dernier, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouverte pour l'achat et la distribution d'électricité et de gaz naturel de ville pour les besoins des bâtiments communaux de la ville. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés.*

**19. Résultat de l'appel d'offres ouvert marché de prestations d'assurances**

Les marchés d'assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2015. Le cabinet Consultassur de Vannes a été missionné pour effectuer un audit et organiser un appel à concurrence sur le poste « Assurances ». Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé et la commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés de prestations d'assurances avec les cabinets d'assurances mentionnés.*

**20. Résultat de la CAO terrain synthétique : avenant au marché Bouygues énergies**

Dans le cadre du marché de construction du terrain synthétique au complexe sportif Louis Ballard il convient de passer des avenants avec l'entreprise BOUYGUES concernant le marché de travaux pour le lot n°2 – éclairage. *Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la passation de ces avenants présentés en commission d'appel d'offres et autorise le Maire à les signer.*

**21. Convention pour l'acquisition, la gestion et l'utilisation d'un décompacteur pour l'entretien du terrain de football synthétique**

Le terrain de football synthétique doit être décompacté et entretenu par une machine spécifique une à deux fois par an. Dans le cadre de la mutualisation des achats et moyens, la ville de Plouzané a lancé une consultation pour l'acquisition d'un décompacteur avec sa remorque et propose aux communes de Brest métropole (hors ville de Brest) ainsi qu'à la ville de Milizac, de participer à cette acquisition. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition conjointe avec la ville de Plouzané, autorise le maire à signer la convention et l'autorise à inscrire les crédits correspondants sur les années 2017 à 2020.*

**22. Lutte contre le frelon asiatique**

Dans le cadre du plan de lutte collective contre le frelon asiatique, la FDGDON 29 est chargée sur le territoire de Brest métropole de la destruction systématique des nids de frelons asiatiques. Il est souhaitable qu'une convention posant les principes d'intervention soit co-signée par la commune et la FDGDON. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le maire à la signer.*

**23. Renouvellement de la convention avec Bohars pour le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM)**

Dans le cadre du fonctionnement du RPAM, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du partenariat entre les communes de Bohars et Guilers et autorise le Maire à signer l'ensemble des conventions afférentes à ce partenariat.*

**24. Contrat enfance jeunesse 2015-2018**

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été préparé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des engagements financiers et autorise Monsieur Le maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et l'ensemble des documents y afférant.*

**25. Rapport d'activité et développement durable 2014 Brest métropole**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.*

**26. Rapport sur l'eau 2014**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.*

**27. Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail non alimentaires sur la commune de Guilers**

Dans le cadre du décret de l'application de la Loi Macron relatif aux exceptions aux règles du repos dominical dans les commerces de détail (n°2015- 1173, paru le 23 septembre 2015), *le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le calendrier des ouvertures dominicales proposé pour la commune de Guilers (dimanche 20 mars 2016, dimanche 5 juin 2016, dimanche 16 octobre 2016).*

**28. Action sociale en faveur du personnel communal**

Les prestations d'action sociale à destination des agents de la ville de Guilers sont régies par délibération du Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2016 les aides existantes et leur montant.*

**29. Recrutement et rémunération d'agents recenseurs**

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 sur la commune. Afin de réaliser celui-ci il est indispensable de recruter des agents recenseurs. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de 13 postes d'agents recenseurs.*

**30. Consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021**

Le Préfet du Finistère sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les propositions inscrites au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. *Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, avec réserves, sur les propositions inscrites au schéma.*

**31. Mandat spécial congrès des Maires : report de la date**

Le 98ème congrès des Maires devait avoir lieu du 17 au 19 novembre 2015. Suite aux attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015 celui-ci a été reporté et se déroulera finalement du 31 mai au 02 juin 2016. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle un mandat spécial, accordé précédemment aux élus pour participation au congrès des Maires, aux nouvelles dates prévues.*